



La mairie d'Ardenes à vos côtés !

Inscription au registre communal de veille et de solidarité

Conformément à la loi du 30 juin 2004 et à son décret d'application, la ville d'Ardenes tient un registre confidentiel des personnes âgées ou en situation de handicap vivant à domicile. Ce dispositif permet d'identifier les personnes isolées afin de leur apporter une aide adaptée en cas de situation exceptionnelle (canicule, grand froid, etc.) lorsque le plan d'alerte est activé.

L'inscription est gratuite, volontaire et facultative.

Peuvent s'inscrire :

- les personnes de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les adultes handicapés.

La demande d'inscription doit être **effectuée par écrit et adressée à la mairie avant le 18 septembre 2026.**

✂.....

Je soussigné(e) :

☐ **Madame** ☐ **Monsieur**

Nom - Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone :

Adresse :

Noms et coordonnées du service intervenant à domicile (aide-ménagère, etc..) :

.....

Nom et coordonnées du médecin traitant :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

1/ Nom - Prénom :

Lien avec la personne :

Tél :

2/ Nom - Prénom :

Lien avec la personne :

Tél :

Demande d'inscription au titre de :

- ☐ Personne âgée de plus de 65 ans
- ☐ Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- ☐ Personne adulte handicapée

Formulaire rempli par :

- ☐ L'intéressé(e)
- ☐ Tierce personne (préciser ci-contre) Nom - Prénom :

Fait à, **le**

Signature :